



CONTRAT DE PRE-RESERVATION

Camping La Tour des Prises - 17670 LA COUARDE SUR MER
Tel. 05 46 29 84 82 - Fax 05 46 29 88 89 - E-mail : camping@lesprises.com - Site : www.lesprises.com

NOM	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
Tel.	Portable
E-mail	Date de naissance :

○ EMPLACEMENT DE CAMPING :

Electricité : (16A – Normes européennes) Oui Non

Equipement : Caravane Camping-car Tente

Dimensions :

Voiture : Immatriculation :

○ LOCATION :

<input type="radio"/> Modèle Standard (22m ²) – 2 chambres	<input type="radio"/> Modèle Familial (25m ²) – 2 chambres	<input type="radio"/> Modèle Confort (29m ²) – 2 chambres
<input type="radio"/> Modèle Grand Confort (31 m ²) - 3 chambres	<input type="radio"/> Modèle Premium (29 m ²) – 2 chambres	<input type="radio"/> Modèle COCO sweet (16m ²) – 2 chambres

Date d'arrivée : Date départ :

Participants au séjour (y compris le titulaire de la réservation) :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

NOM :
Prénom : Année de naissance :

Animal : Chien Race :
(les chiens de 1^{er} et 2^e catégorie ne sont pas acceptés)

En confirmation, j'effectue le règlement de l'acompte d'un montant de : €

Par chèques vacances (ne pas découper le talon sur la partie haute du chèque)

Par chèque bancaire (uniquement en provenance de France) à l'ordre de : Camping La tour des prises

Par carte bancaire (Visa, Mastercard, Eurocard)

N° (recto)
Date de validité 3 derniers chiffres de sécurité (verso)

**Je déclare avoir pris connaissance des tarifs, conditions générales de vente et extraits du règlement intérieur :
date, nom, signature**



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping La Tour des Prises - 17670 LA COUARDE SUR MER

Tel. 05 46 29 84 82 - Fax 05 46 29 88 89 - E-mail : camping@lesprises.com - Site : www.lesprises.com

- **Arrivée et Départ :** **Camping : Arrivée après 14h - Départ avant 12h**

Location : Arrivée après 16h - Départ avant 10h

- Notre accord de location est donné suivant les disponibilités au moment de la réception de votre contrat accompagné de l'acompte. **L'attribution du numéro d'emplacement ou de location est du strict domaine de la direction.**
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne supplémentaire au nombre de participants à la réservation. Les séjours proposés par le Camping La Tour des Prises sont à vocation familiale au sens traditionnel du terme et le camping se réserve le droit de refuser toute réservation qui ne respecterait pas ce principe.
- Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent séjourner seules.
- Les locations sont faites suivant les tarifs en vigueur. **Impératif :** Pour les locatifs uniquement le solde est à régler 1 mois avant votre arrivée en juillet et Aout. En cas de non-paiement du solde dans les délais, le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation et de conserver l'acompte.
- Modes de paiement acceptés : Espèces, Cartes Bancaires (Visa, Master Card, possibilité de débit CB), Chèques bancaires (uniquement en provenance de France et encaissables immédiatement), Chèques vacances.
- Toute réservation annulée ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Tout séjour écourté ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Après 24 h de retard (sans avoir prévenu par courrier), votre réservation sera annulée et à nouveau disponible à la location.
- Diverses cautions vous seront demandées à votre arrivée.
- Mobil home : Une caution de 250 euros laissée en chèque, espèce ou empreinte de carte bancaire (soit 80 euros pour la caution ménage et 170 euros pour les éventuelles dégradations) restituée après état des lieux.
- Le nettoyage étant à la charge du locataire la location devra être restituée en parfait état de propreté en fin de séjour. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du mobil-home.
- Pour tout départ en dehors des horaires fixés, les cautions seront renvoyées par courrier.
- Les tarifs s'entendent avec un taux de TVA à 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification du taux de TVA entraînera une modification du prix TTC.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

- **Conditions d'admission :** pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping La Tour des Prises, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement de s'y conformer.
- **Formalités de police :** Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit présenter au personnel d'accueil une pièce d'identité. Visiteurs : Après autorisation du bureau d'accueil, les visiteurs sont admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ils n'ont pas accès à la piscine.
- **Installation :** La tente, caravane ou camping-car et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le personnel d'accueil. L'installation de tentes, bâche, tonnelle ou toutes autres structures est interdite sur les emplacements mobil-homes
- **Jeux :** aucun jeu violent ou gênant (ballon) ne sera toléré. Une aire de jeux est à disposition des enfants, sous la responsabilité des parents. Les enfants doivent être sous la surveillance constante des parents en particulier lors de l'accès aux sanitaires où les jeux sont interdits. L'usage de la piscine par les enfants se fait sous la surveillance et la responsabilité exclusives des parents, la direction décline toute responsabilité en cas d'accident. Par mesure d'hygiène les shorts sont interdits à la piscine (pour les garçons slip de bain ou boxer obligatoire).
- **Bruit et silence :** pour respecter la convivialité, les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total entre 23h et 7h.
- **Animaux :** les chiens et autres animaux de compagnie sont acceptés sur le terrain de camping, ils doivent toujours être attachés et les aboiements intempestifs ne seront pas tolérés. Ils ne doivent pas être laissés au camping même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les chiens de 1ère, 2ème catégorie sont interdits sur le camping. Le carnet de vaccination à jour doit être présenté au bureau d'accueil à l'arrivée. Les animaux sont interdits dans les sanitaires, dans l'enceinte de la piscine, à l'alimentation et dans l'aire de jeux. Les besoins doivent être faits à l'extérieur du camping.
- **Incendie :** les feux ouverts, barbecue bois et charbons sont rigoureusement interdits sur les emplacements. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.
- **Assurance :** Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assurance si vous avez bien la responsabilité civile avec option villégiature en cas de dégradation dans l'enceinte du locatif. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dégradation dues aux chutes de branches et aux intempéries.
- **Tenue et aspect des installations :** chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à l'aspect du terrain de camping et de ses installations notamment sanitaires. Les eaux usées et les WC chimiques doivent obligatoirement être vidés dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères et déchets de toute nature doivent être déposés dans les containers prévus, situé à l'entrée du camping en respectant les consignes du tri sélectif. Le lavage du linge et de la vaisselle doit être effectués dans les bacs prévus à cet effet. Toutes les installations communes doivent être laissées en parfait état de propreté après utilisation. Les jeux d'eau type « bataille d'eau » sont interdits dans le camping. Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres
- **Circulation et stationnement des véhicules :** A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse maximum de 10 km/h. La circulation est interdite de 22h00 à 8h00. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant (1 par emplacement). Le stationnement doit se faire sur l'emplacement attribué à l'utilisateur et ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.
- Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du Camping La Tour des prises. Il s'engage et garde la responsabilité de sa propre installation. Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.
- **Infraction au règlement intérieur :** En cas de troubles perturbant le séjour des autres usagers ou de non-respect des dispositions du règlement intérieur, le gestionnaire pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure l'utilisateur responsable de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. En cas de difficulté survenant pour l'exécution du règlement intérieur, du contrat de location ou par suite de sa résiliation pour quelle cause que ce soit, et si aucune solution à l'amiable ne peut mettre fin au litige, le Tribunal d'Instance de la Rochelle (17) sera le seul compétent.